



Commune de CHIMAY

## **URBANISME**

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Christophe BAUWENS, agissant pour le compte de la SRL BAUWENS & Co.

Le terrain concerné est situé à 6460 SAINT-REMY, rue du Petit Canton, n° 73 et est cadastré section B n° 231 b4.

Le projet consiste en la modification de relief du sol nécessaire à la création de 3 plateaux perméables de niveaux différents, dont un empierré et deux laissés à l'état naturel, destinés au stockage de marchandises liées à l'activité horticole, et présente les caractéristiques suivantes : le projet est dérogatoire à la zone agricole du plan de secteur.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 1° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, les jours ouvrables du lundi au vendredi, de 9 à 12h sans rendez-vous OU BIEN exclusivement sur rendez-vous en dehors de ces heures, à l'adresse suivante : place Léopold, n°12 à 6460 CHIMAY, tél. 060/303.700.

## **L'enquête publique est ouverte le 13/05/2024 et clôturée le 28/05/2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Chimay, Service Cadre de vie, place Léopold, n°12, 6460 CHIMAY
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [cadredevie@chimayville.be](mailto:cadredevie@chimayville.be)
- remises à Madame Adélaïde MATHIEU dont le bureau se trouve place Léopold, n°12, 6460 CHIMAY

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Cadre de vie (606/303.700) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Léopold, n°12, 6460 CHIMAY, **le 28/05/2024, à 11h.**

La personne chargé(e) de donner des explications sur le projet est Madame Adélaïde MATHIEU dont le bureau se trouve place Léopold, n°12, 6460 CHIMAY.

---

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,  
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,  
C. DI ANTONIO